## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RAPPORTEUR(S):** M. ERIC LE DISSES

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Mai 2018

**OBJET**: Révision des statuts du syndicat mixte GIPREB.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver la révision des statuts du Syndicat Mixte GIPREB annexés au rapport.

A l'unanimité Madame SAEZ, Messieurs. GENZANA, VIGOUROUX, LE DISSÈS ne prennent pas part au vote

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée